

Informations sur l'approvisionnement en masques chirurgicaux en stade épidémique COVID-19, 23 mars 2020

23/03/2020

Cette fiche informe sur l'approvisionnement en masque chirurgicaux durant la période de l'épidémie de coronavirus Covid-19 pour les services d'aide et de soins à domicile. En application du décret du 3 mars 2020, le Premier ministre a réquisitionné l'ensemble de stocks et productions de masque sur le territoire national, afin de répondre aux besoins des professionnels de santé, en ville comme en établissement. Les publics concernés et les consignes de distribution évolueront en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles.

Il est à noter que « l'approvisionnement en masques chirurgicaux pour les services médico-sociaux et sociaux intervenant à domicile ne passera plus par les officines mais par le circuit des Groupements hospitaliers de territoires ». Des masques chirurgicaux seront mis à disposition des professionnels du domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées, adultes et enfants, afin de pouvoir assurer les visites prioritaires. La fiche liste les personnes éligibles à une distribution de masque de protection.